



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 2 MARS 2026

L'An deux mille vingt-six et le 2 du mois de mars (02.03.2026) à 16 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 23 février 2026, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°03/2026-02

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL M57

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 12, soit 420 voix	M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire) en visio-conférence, M. CROS Emmanuel (délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (délégué titulaire) en visio-conférence, M. VIGOUROUX Claude (délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 3, soit 70 voix	Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), a donné pouvoir à M. DELBREIL M. QUATRE Christian (délégué titulaire), a donné pouvoir à M. JEANJEAN Mme PALMIE Agnès (déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. CROS
Nombre de membres absents excusés : 4, soit 90 voix	Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire) M. LAMBOLEY Thierry (délégué titulaire) Mme PIZZINI Françoise (déléguée titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Claude JEANJEAN.

Pour le vote du compte financier unique (CFU), le Comité syndical élit son président de séance, en la personne de M. Thierry DELBREIL, 1^{er} Vice-Président du syndicat, qui prend la parole et présente le compte administratif.

M. Jean-Michel BAYLET, président du syndicat, se retire et ne participe pas au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L1612-12 ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu l'ordonnance n°2025-526 publiée au journal officiel du 13 juin 2025 et son décret d'application n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal M57 et les décisions modificatives s'y rapportant ;

Vu que les écritures du Comptable (Payeur Départemental) pour l'exercice 2025 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur ;

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2025 sur le budget principal M57 ;

Vu le CFU 2025 du budget principal M57 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement et ses annexes ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du CFU annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles ;

Pour l'exercice 2025, les résultats du compte financier unique sont les suivants :

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	RECETTES	134 443,79	877 346,51	1 011 790,30
	DEPENSES	72 970,66	834 785,60	907 756,26
RESULTAT DE L'EXERCICE		61 473,13	42 560,91	104 034,04

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RECETTES	92 310,31	222 753,35
	DEPENSES	0,00	0,00

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESULTAT DE CLOTURE	153 783,44	265 314,26

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	RECETTES	69 303,00	0,00
	DEPENSES	20 276,00	0,00

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESULTAT NET CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	202 810,44	265 314,26

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal M57 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025 qui en découlent ;
- **DONNE POUVOIR** à M. Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le 05 MARS 2026

Et de la publication le 13 MARS 2026

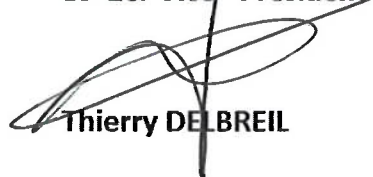
Fait à Montauban, le 3 mars 2026

Le Secrétaire de séance



Claude JEANJEAN

Le 1er Vice-Président



Thierry DELBREIL

Annexe à la délibération n° 03/2026-02

Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique exercice 2025 - Budget principal M57

A compter de l'exercice 2026, le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour le syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement.

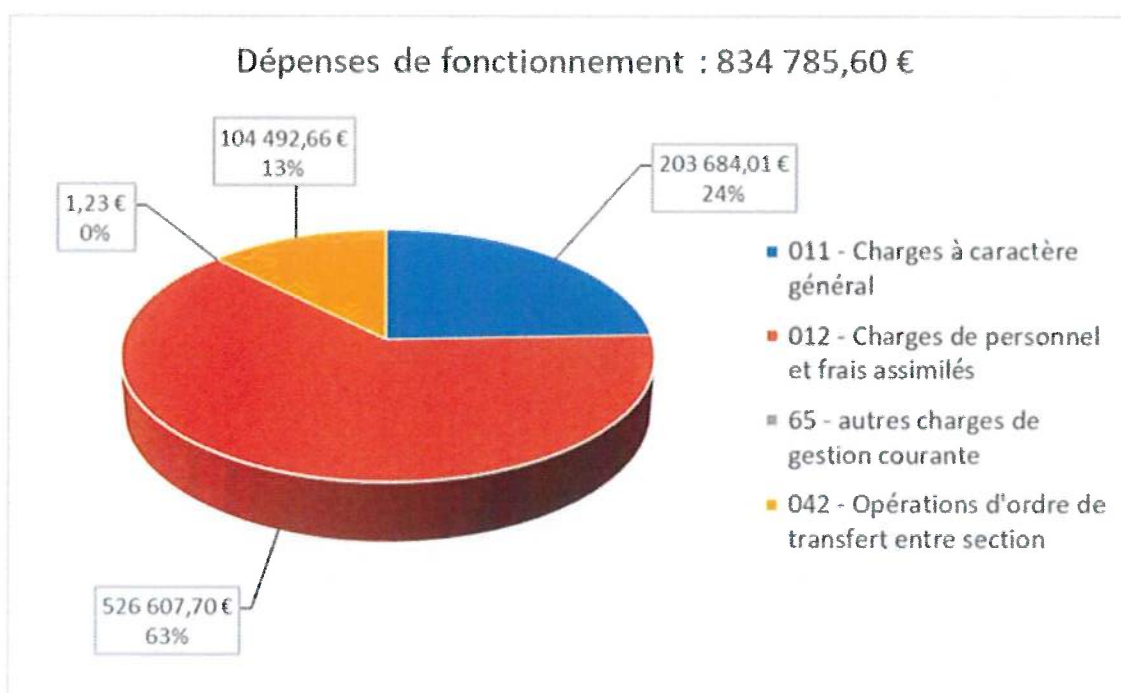
L'article L.1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit d'annexer au compte financier unique une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Il a pour but :

- De mettre en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- permettre la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, étant une procédure entièrement dématérialisée ;

Les résultats du CFU 2025 du budget principal se présentent comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de personnel relativement stables, représentent le premier poste de dépenses de la collectivité, soit 63 % des dépenses de fonctionnement en 2025, avec désormais 8 agents en fonction :

- 4 agents sur l'aménagement numérique
- 2 agents sur l'eau
- 2 agents en direction et supervision sur les deux compétences

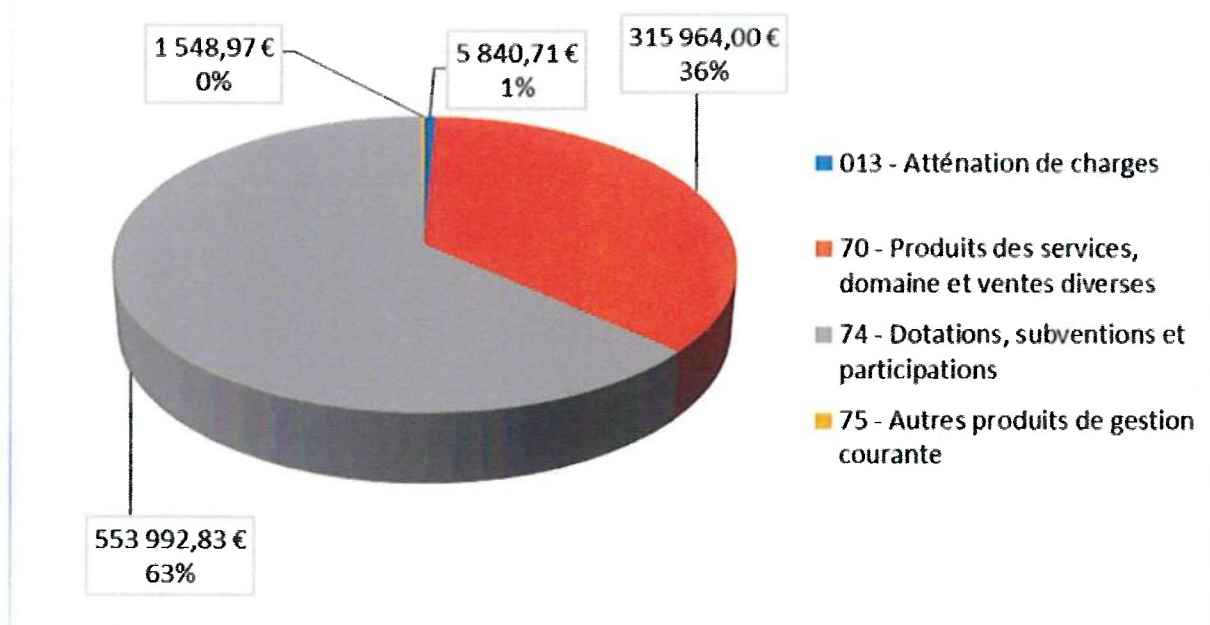
Les charges à caractère général représentent 24 % du budget.

Permettant d'assurer le fonctionnement classique de la structure, elles sont composées, entre autres, de frais de locations immobilières et mobilières, des frais de maintenance, de fournitures, d'assurances... et également de frais de communication liés au programme de déploiement de la fibre sur le territoire.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport aux exercices précédents s'explique essentiellement par les frais de maintenance de la solution de stockage et de sauvegarde numérique et du GFU.

Le poids des amortissements dans le budget principal, est stable par rapport à l'exercice précédent. Il concerne l'amortissement de la solution de stockage et de sauvegarde mutualisée NetExplorer et du groupement fermé d'utilisateurs (GFU) associé, du matériel informatique, téléphonique, du copieur, des logiciels informatiques, et autres immobilisations corporelles nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat.

Recettes de fonctionnement : 877 346,51 €



Les recettes de fonctionnement du budget principal reposent essentiellement sur la participation des membres, à hauteur de 63 %.

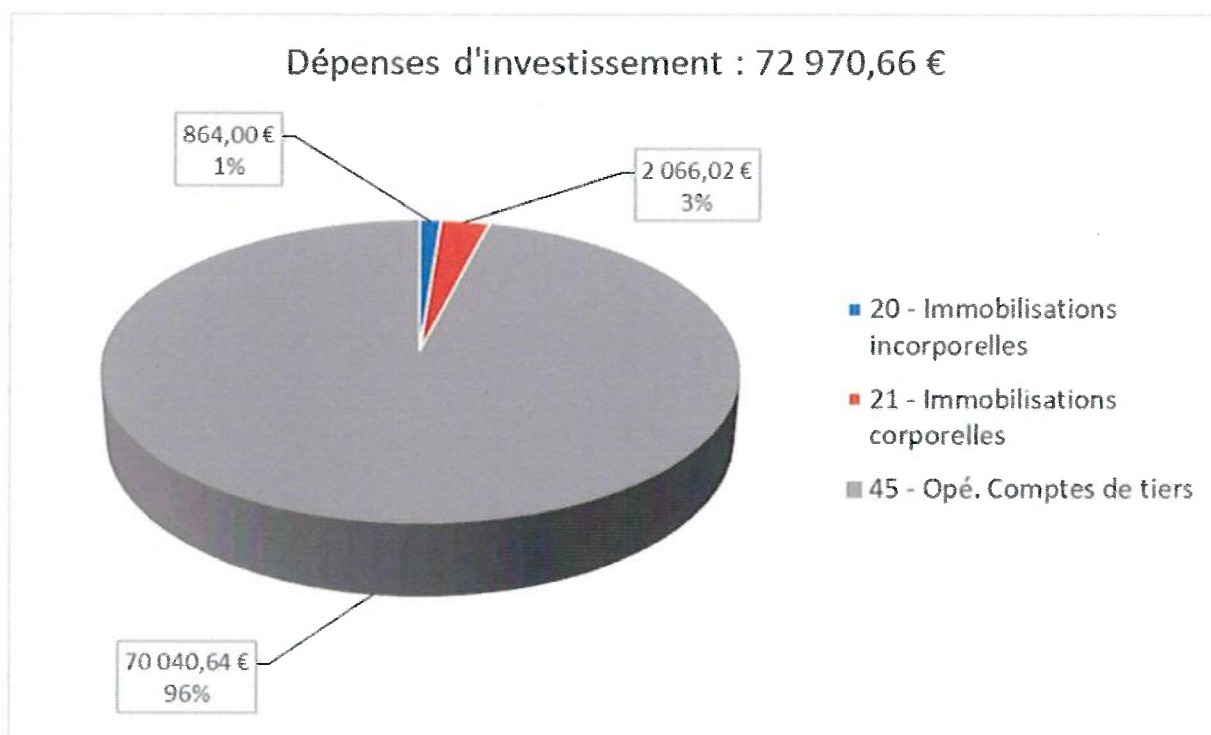
Elles comprennent les participations historiques des membres au fonctionnement du budget principal (284 264 € du Département, 142 132 € des intercommunalités et communes membres) ainsi que les participations de l'Agence de l'Eau et du Département concernant la

prise en charge du volet animation de la Charte Stratégie Départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau (soit 84 647,39 € d'Adour Garonne et 42 949,44 € du CD82).

Les « produits des services, domaine et vente » correspondent au versement de 300 000 € du budget annexe vers le budget principal pour la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement et de personnel en lien avec la DSP. Se rajoutent également 15 964 € versés en retour par les collectivités membres adhérentes aux services numériques proposés par le syndicat.

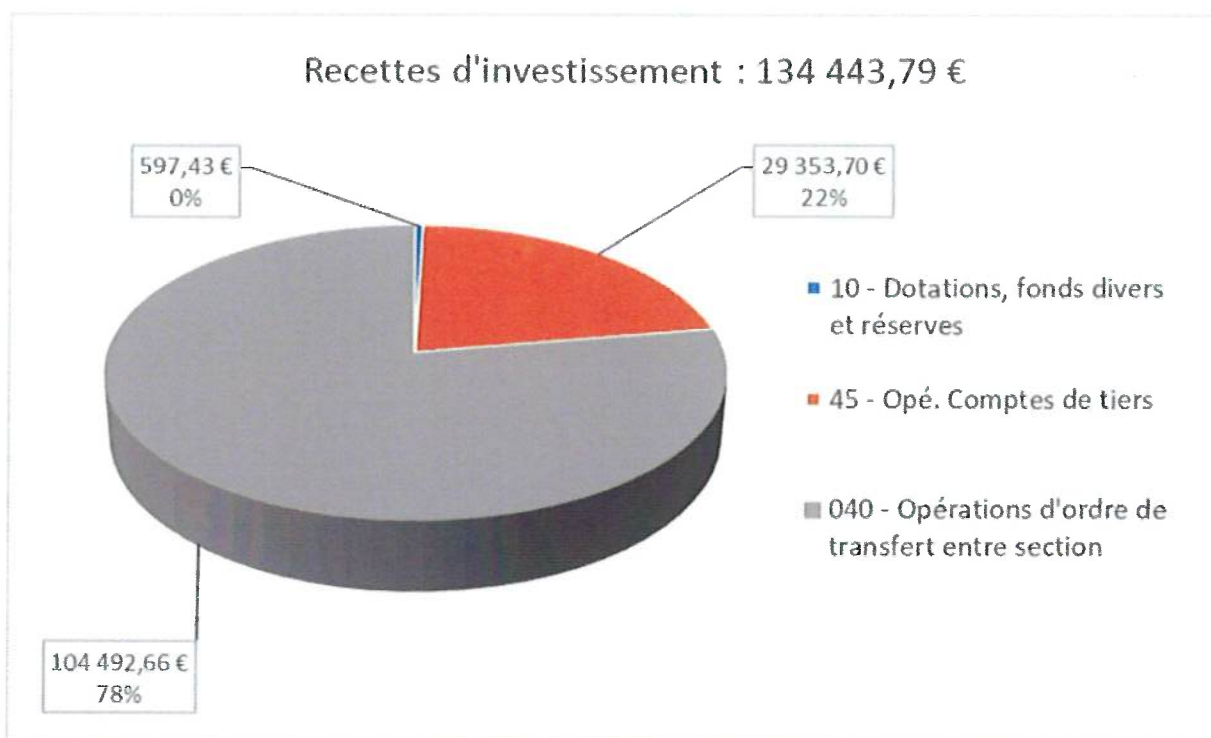
Enfin, le reliquat de recettes provient de récupération de part agent (FNCSTP, chèques lire, chèques vacances...)

II. SECTION D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 correspondent :

- au **paiement des études préalables et frais de maîtrise d'œuvre liés aux projets PLAZEN et GABRIAC** sur la compétence en eau
- à des frais de publication pour un appel d'offres et à l'acquisition de **2 nouvelles unités centrales informatiques**.



78 % des recettes d'investissement repose sur des recettes d'ordre relatives à **l'amortissement des biens** à hauteur de 104 492,66 € (cf chap 042 en dépenses de fonctionnement).

22 % des recettes proviennent enfin du **versement de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour les frais d'études et de maîtrise d'œuvre** liés aux projets PLAZEN et GABRIAC sur la compétence en eau.

AR Préfecture

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL M57

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20260302-03202602-BF

Numéro d'acte : 03202602

Date de décision : 02/03/2026

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions
budgetaires / documents budgétaires (et
délibérations correspondantes))

Fichier acte : CFU_20006125700016_2025_D_VDEF-scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) : feuille de signatures CFU 2025 M57.pdf

03 2026 02 Vote CFU 2025 du Budget Principal
M57.pdf

03 2026 02 Note synthétique CFU 2025 M57.pdf

RAR 2025 M57.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 05/03/2026 16:51:09

Date de réception de l'AR : 05/03/2026 16:52:13